

Strasbourg, 19 juin 2025

T-THO (2025) LD2

Comité des Parties Convention contre le trafic d'organes humains (Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle)

LISTE DES DÉCISIONS 6ème réunion plénière

Strasbourg et hybride, 2-3 juin 2025

Conseil de l'Europe
Bâtiment Agora, salle G04

Le Comité des Parties (ci-après, CdP) à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (ci-après, la Convention, la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle ou la Convention TOH), réuni à Strasbourg, sous la présidence de M. Radovan Nikolić (Monténégro), a pris les décisions suivantes :

1. Ouverture de la réunion

- de **prendre note** des remarques introductives et de bienvenue de M. Denis Huber, Chef du Département de la Santé au sein de la Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit et Secrétaire Exécutif du Groupe Pompidou, qui a souhaité la bienvenue aux représentants des 13 États parties présents (sur 15) ainsi qu'au Président du Réseau des points focaux nationaux sur les voyages à des fins de transplantation (NETTA). M. Huber a rappelé que le trafic d'organes humains est une infraction pénale qui viole le droit à la vie garanti par la Convention européenne des droits de l'homme. Il a souligné qu'un objectif important de cette réunion est l'audition qui aura lieu sur le thème "Des offres en ligne au trafic d'organes : la nécessité d'une action coordonnée". Il a également expliqué la mise en place d'un groupe de travail interne au Secrétariat pour développer un document FAQ sur le trafic d'organes humains (ci-après, TOH) qui servira de référence pour les demandes de renseignements des médias sur ces sujets. Il a également noté que marque cette année le

10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle et qu'une célébration sera organisée à l'automne pour marquer l'occasion.

- de **prendre note** des remarques introductives et de bienvenue du président du CdP, M. Radovan Nikolić, qui a souhaité la bienvenue à toutes les Parties. Il a souligné l'importance d'élargir la Convention en augmentant le nombre de ratifications et de signatures afin de lutter encore plus efficacement contre le trafic d'organes et de sensibiliser l'opinion publique, notamment par la rédaction d'une brochure 10Q&A sur la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle. Il a également présenté à tous les participants Mme Rachel van der Beek, qui a récemment rejoint le Secrétariat.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- d'**adopter** l'ordre du jour et le calendrier de la réunion sans modification (la liste des participants et l'ordre du jour figurent respectivement dans les annexes I et II).

3. Information du Président et du Secrétariat

- de **prendre acte** de la liste des décisions de la 5^{ème} réunion plénière du CdP TOH (2-3 décembre 2024) ;
- de **charger** le Secrétariat de modifier la liste des décisions de la dernière réunion plénière à la suite d'un commentaire de la représentante belge sur le point 7.2. en supprimant « à l'étranger » afin d'éliminer l'incohérence du point avec l'article 6 de la Convention ;
- d'**accueillir favorablement** les informations fournies par le Président sur les activités entreprises depuis la dernière réunion plénière ainsi que sur les résultats de la dernière réunion du Bureau du CdP tenue en ligne (le 24 avril 2025) ;
- de **prendre note** des informations fournies par Dr Oscar Alarcón-Jiménez, Secrétaire Exécutif du CdP, qui a rendu compte de la réunion du Bureau tenue en ligne le 24 avril 2025 et de la participation des Parties aux principaux événements. Il a souligné que l'audition était un élément central de la réunion du CdP, il a mentionné la discussion sur le projet de publication de la brochure "10 questions-réponses" et les événements à célébrer en octobre : a) une conférence consacrée à la protection de la santé, qui sera organisée le 15 octobre 2025 ; b) le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention TOH. Il a également pris note de l'état d'avancement du rapport sur le questionnaire relatif au profil des pays et a indiqué que des élections seraient organisées à la fin de la réunion, étant donné que le président actuel ne se présente pas pour un nouveau mandat, et qu'il faut élire un vice-président et trois membres du Bureau ;

4. Échange d'informations / Tour de table

- à l'invitation du Président, de **tenir** un tour de table au cours duquel les États Parties ont échangé leurs points de vue sur les développements récents, les perspectives, les méthodes de travail et les activités en cours, y compris les données statistiques disponibles sur les cas détectés de trafic d'organes humains et d'autres questions relevant du champ d'action du CdP. Les Parties sont chargées de fournir au Secrétariat leurs contributions écrites, qui figureront à l'annexe 3.
- de **charger** le Secrétariat de transmettre à tous les États Parties la vidéo mentionnée par la représentante belge.

5. Adhésion de nouveaux pays

- de **prendre note** de l'information fournie par le Secrétariat selon laquelle 15 pays ont actuellement ratifié la Convention, y compris un pays qui n'est pas membre du Conseil de l'Europe (le Costa Rica);
- d'**informer** le CdP que des lettres officielles signées par le Président et adressées aux pays signataires les invitant à ratifier la Convention seront envoyées en temps voulu ;
- d'**inviter** les Parties, européennes et non européennes, à promouvoir activement la Convention TOH dans leurs pays voisins et à les encourager à la signer et à la ratifier ;
- de **demandeur** l'appui du Costa Rica pour contribuer aux efforts de sensibilisation et de coordination dans la région américaine ;
- de **demandeur** aux Parties de fournir toute information pertinente susceptible de faciliter les liens avec d'autres pays et d'améliorer la diffusion de l'information ;
- de **prendre note** des informations fournies par la représentante tchèque selon lesquelles la Slovaquie envisage actuellement d'adhérer à la convention et des informations fournies par la représentante norvégienne selon lesquelles la Finlande envisage de ratifier la Convention ;
- de **rappeler** aux Parties que l'occasion de signer ou de ratifier la Convention se présentera lors de la conférence sur la protection de la santé qui sera organisée le 15 octobre 2025, ce qui n'exclut pas une adhésion anticipée.

6. **Audition "Des offres en ligne au trafic d'organes : la nécessité d'une action coordonnée"**

- d'**avoir un échange de vues** et de **prendre note** des informations fournies par Dr Anna PSZENNY, du Centre polonais de coordination des transplantations et Présidente du NETTA, qui a fait part des activités récentes du réseau, et notamment de la discussion sur le cas MedLead rapporté par le Groupe gardien de la Déclaration d'Istanbul (DICG) et d'autres points focaux du NETTA. Elle a souligné qu'avec la participation de 34 pays, l'objectif principal du NETTA est d'analyser le phénomène des voyages à des fins de transplantation ;
- d'**avoir un échange de vues** et de **prendre note** des informations fournies par le Pr Thomas MÜLLER, Co-Président du Groupe gardien de la Déclaration d'Istanbul (ci-après, le DICG), qui a souligné l'urgence mondiale de lutter contre le trafic d'organes et le tourisme de transplantation contraire à l'éthique par le biais de mesures juridiques, médicales et politiques coordonnées. Soulignant les principes de la Déclaration d'Istanbul, il a appelé à la mise en place de systèmes de dons d'organes éthiques, financièrement neutres et transparents, régis par les autorités nationales. Il a fait remarquer que des cas concrets montrent comment des personnes vulnérables sont exploitées (souvent dans des pays à faible revenu) alors que des patients plus riches se rendent à l'étranger pour des transplantations. Il a souligné la nécessité d'une collaboration internationale, d'un renforcement de l'application de la loi, d'une amélioration de la détection et du signalement et d'un dialogue permanent entre les parties prenantes pour garantir la protection des donneurs et des receveurs, la confiance du public et, à terme, l'autosuffisance en matière de transplantation d'organes.
- d'**avoir un échange de vues** et de **prendre note** des informations fournies par M. Andy OWEN, du *Metropolitan Police Service* (Royaume-Uni), qui a présenté l'opération *Manoa*, une affaire de traite d'êtres humains à des fins de prélèvement d'organes, qui fait jurisprudence. Il a expliqué le rôle réglementaire de l'*Human Tissue Authority* (ci-après, HTA) et le cadre juridique, y compris le *Human Tissue Act* (section 32) et le *Modern Slavery Act* (section 2). Une nouvelle obligation légale à partir d'avril 2024 oblige les cliniciens à signaler les cas suspects à la HTA, à la suite de cette affaire. L'affaire impliquait des individus de haut rang au Nigéria et a révélé l'exploitation d'une victime vulnérable, recrutée sous de fausses promesses pour du trafic d'organes. C'est la première fois que

de telles accusations ont été portées au Royaume-Uni, marquant ainsi une étape juridique importante.

- d'**avoir un échange de vues** et de **prendre note** des informations fournies par Pr Adnan SHARIF, néphrologue consultant et Professeur honoraire de médecine de transplantation, qui a abordé le rôle des sites web et des médias sociaux dans la facilitation du tourisme de transplantation illicite, en citant des exemples tels que TebMedTourism et JuspiterHospital. Il a souligné les défis posés par le « deep web » et l'évolution rapide des plateformes numériques. Le Pr SHARIF a également souligné le potentiel de l'intelligence artificielle (ci-après "IA") et du machine learning dans la détection des contenus de trafic, avec des résultats prometteurs montrant une précision allant jusqu'à 92 % pour le trafic d'organes et a discuté de l'utilisation de la modélisation « à base d'agents » pour soutenir les efforts de prévention à l'ère numérique ;
- de **procéder à un échange de vues** et de **prendre note** des informations fournies par le Dr Axel RAHMEL, de la Fondation allemande pour la transplantation d'organes, qui a rendu compte de l'enquête en cours sur l'affaire MedLead depuis 2024 en Allemagne. Bien qu'aucun médecin allemand n'ait été impliqué, l'affaire concerne des patients allemands et une action en justice est envisagée malgré les problèmes de juridiction. Le Dr RAHMEL a souligné la coopération avec Israël et la Pologne et le fait que le site Web de MedLead est de nouveau actif en ligne en Allemagne. Il a souligné le vide juridique lorsque des activités ont lieu à l'étranger et a insisté sur le long délai d'attente moyen (six ans) pour une transplantation d'organe en Allemagne, mais où la publicité pour la vente d'organes est une infraction pénale.
- de **remercier** les orateurs pour leur disponibilité et pour leurs présentations ;
- d'**inviter** les Parties à prendre d'autres mesures et d'encourager les participants (NETTA) et les observateurs (le Groupe gardien de la Déclaration d'Istanbul) à tenir le CdP informé de ces sites Internet afin que le CdP puisse envisager d'autres mesures et une coopération avec les organismes internationaux ;
- d'**encourager** une réponse globale et d'envisager la rédaction d'une déclaration, avec le soutien du DICG et d'autres observateurs, qui pourrait proposer une stratégie à plusieurs niveaux et l'élaboration de cadres juridiques, en renforçant une position unifiée et éthique contre le trafic d'organes;
- de **prendre note** du fait que d'autres actions concernant cette audition seront discutées lors de la prochaine réunion du Bureau.

7. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- de **prendre note** que les représentants de la Slovénie et de la Croatie sont officiellement désignés pour participer à la prochaine réunion du CD-P-TO au nom du Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle. Une lettre, signée par le Président, sera envoyée au CD-P-TO pour l'informer de la volonté du CdP de participer aux réunions du CD-P-TO afin d'optimiser les synergies et de renforcer la coopération commune ;
- de **charger** le Secrétariat de contacter Mme Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive du GRETA, et de lui demander si la participation du Secrétariat du CdP aux réunions du CdP du GRETA et/ou de la traite des êtres humains serait possible ;
- de **prendre note** que la représentante tchèque peut représenter le CdP de Saint-Jacques-de-Compostelle lors des réunions du Comité des Parties du GRETA ;
- de **prendre note** que les représentantes de la Suisse et de la Croatie participent aux réunions du NETTA et de les **charger** d'informer le CdP sur les résultats des réunions du NETTA ;

- de **prendre note** que le Secrétariat participera à la réunion annuelle du NETTA les 12 et 13 juin 2025, suite à une invitation du NETTA ;
- de **charger** les membres du CdP de fournir au Secrétariat un retour d'information s'ils participent à une réunion du CdE où ils peuvent représenter le Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- de **charger** le Secrétariat d'envisager la nomination d'un représentant pour représenter le CdP dans les réunions du CD-BIO ;

8. Priorités du Comité des Parties et organisation de ses futurs travaux

8.1 Questionnaire sur le profil des pays

a) Etat des lieux

- de **prendre note** du dernier état d'avancement (à la date du 23 mai 2025) des réponses au questionnaire sur le profil des pays (CPQ) et exprimer sa gratitude à tous les États Parties pour avoir fourni leurs réponses.

b) Appel aux autres pays signataires

- **inviter** les Parties à encourager d'autres pays, qu'ils soient signataires ou non, à fournir volontairement des réponses au questionnaire sur le profil des pays ;

c) Présentation d'un projet de rapport

- de **prendre note** de l'avant-projet de rapport de synthèse sur les réponses au CPQ, présenté par les experts indépendants (M. Hugo Bonar et le Pr Asier Urruela Mora), décrivant la méthodologie, les principaux axes (cadre juridique, poursuites, prévention et lutte contre le trafic d'organes humains) et les recommandations. Les suggestions suivantes ont été formulées :
 - de **recommander** aux États Parties d'adopter une approche holistique, en veillant à une bonne organisation et à la sensibilisation du public afin de s'attaquer aux facilitateurs et aux victimes de trafic ;
 - d'**inviter** les Parties à utiliser le rapport comme un outil d'auto-évaluation, en identifiant les lacunes et en s'inspirant des meilleures pratiques d'autres pays ;
 - de **recommander** la mise en place de systèmes proactifs plutôt que de réponses réactives ;
 - de **mettre l'accent** sur la formation continue et la coordination entre les professionnels de la santé et les fonctionnaires concernés afin d'améliorer la détection et la réponse au trafic d'organes humains ;
 - d'**inviter** les États Parties à mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du public afin d'améliorer le soutien et la reconnaissance de la communauté dans la lutte contre le trafic d'organes ;
 - de **souligner** la nécessité d'une législation portant spécifiquement sur le trafic d'organes, qui diffère de la traite des êtres humains en général, afin de garantir un cadre juridique ciblé.
- de **féliciter** les experts pour leur excellent travail et d'inviter les États Parties à échanger sur le contenu du rapport.

- d'**inviter** les États Parties à examiner attentivement le rapport (principalement les pages 9 à 44) et à soumettre tout commentaire écrit au Secrétariat avant le 30 juin 2025 et de **charger** le Secrétariat d'envoyer un courriel de rappel aux États Parties avant cette date limite ;
- d'**inviter** les États Parties à utiliser ce rapport pour observer ce que font les autres pays et ce qu'ils peuvent en apprendre, en notant que les pages 45 à 197 renvoient à tous les rapports des différents pays et que l'annexe 3 contient les réponses reçues par les États Parties ;
- de **décider** que la version finale de ce rapport sera adoptée lors de la prochaine réunion plénière ;
- de **charger** le Secrétariat de rédiger un résumé du rapport en vue d'une éventuelle publication et d'une présentation lors des prochaines réunions ;

8.2 Discussion sur la manière dont le CdP devrait mettre en œuvre les obligations conventionnelles

a) Transplantation d'organes en dehors des systèmes nationaux de transplantation : le rôle du CdP en vertu de l'article 6 et son interaction avec les réseaux

- de **prendre acte** que l'article 6 de la convention dispose de l'implantation d'organes en dehors du système national de transplantation ou en violation des principes essentiels des lois nationales sur la transplantation. Le tourisme de transplantation illégal devrait plutôt être traité dans le cadre de l'article 10 de la convention relatif aux règles de compétence ;
- de **charger** les Parties de soumettre leurs commentaires et observations écrits sur cette question avant la prochaine réunion du Bureau en septembre ; un tour de table sera organisé lors de la prochaine réunion plénière afin de recueillir les points de vue des Parties et d'examiner comment le CdP peut contribuer à traiter cette question.

b) Collecte, analyse et échange d'informations

- de **noter** que la plupart des Parties ont accepté de partager leurs coordonnées entre elles afin de faciliter la communication ;
- de **charger** le Secrétariat de préparer une liste de contacts à partager entre les États Parties, après avoir obtenu l'accord écrit des représentants des parties suivantes (Malte, Slovaquie et Monténégro) ;
- de **charger** les Parties de réfléchir et d'examiner quelles données doivent être collectées et partagées au sein du CdP afin de se conformer à l'article 25.2 de la Convention.

8.3 Activités de promotion de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle

a) Livret de questions-réponses sur la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle

- de **prendre note** des informations fournies par le Secrétariat concernant le livret de questions et réponses ;
- de **charger** le Secrétariat : a) d'ajouter une question supplémentaire (11ème question) à la brochure Q&R, en particulier sur la distinction entre TOH et THBOR (comme déjà utilisé dans le document FAQ), b) de demander aux Parties de fournir des commentaires et/ou d'accepter (avant le 20 juin) le texte proposé par le Secrétariat ; c) d'envoyer le projet de version révisée aux Parties pour approbation avant le 27 juin 2025 ;

- d'**inviter** les Parties à indiquer, avant le vendredi 6 juin 2025, si elles souhaitent proposer l'inclusion dans la brochure de questions et réponses de questions supplémentaires provenant du document FAQ publié ;
- d'**inviter** les Parties à traduire le document de la brochure de questions et réponses dans leur langue nationale dès qu'il sera finalisé afin d'accroître la visibilité de la Convention et du Comité ;
- le Secrétariat **invite** les délégués francophones à contribuer à la mise au point de la version française et à l'amélioration de la qualité de la terminologie utilisée dans la version française ;

b) Journée internationale contre le trafic d'organes

- de **rappeler** que la date d'ouverture de la signature de la Convention (25 mars) a été adoptée par le CdP comme journée officielle contre le trafic d'organes ;
- de **noter** que lors de la dernière réunion du CdP, celui-ci a convenu de célébrer la journée internationale en 2025 par une série d'actions (voir la liste des décisions). Le Secrétariat a indiqué que seule la Belgique l'avait informé de ses activités prévues avant la date de célébration. Cependant, en raison de l'absence d'informations de la part des autres États Parties, le Secrétariat a décidé d'annuler les plans de communication initiaux et a informé tous les États parties de cette décision. Le Secrétariat a également indiqué que, ce jour-là, le Monténégro l'avait informé de ses efforts de sensibilisation ;
- de **remercier** la Belgique pour ses efforts et ses idées concernant la journée internationale, y compris ses projets de communiqué de presse comprenant des phrases du ministre de la Justice et du ministre de la Santé et de diffusion d'information ;
- d'**encourager** les États Parties à mettre en œuvre toutes les initiatives possibles au niveau national à cette date en 2026 en vue de sensibiliser à la Convention (communiqué de presse, site web, etc.). Les Parties sont invitées à informer le Secrétariat, lors de la prochaine réunion plénière, des actions qu'elles prévoient de mener en 2026 ;
- de **charger** le Secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière une discussion sur la journée internationale contre le trafic d'organes .
- de **prendre note** que le DICG a manifesté son intérêt pour une plus grande visibilité de cette date et de la convention. Le CdP a donc décidé de **charger** le Secrétariat de contacter le DICG sur la procédure à suivre et d'en informer le CdP lors de la prochaine réunion plénière.

c) Programme d'études sur la formation Saint-Jacques-de-Compostelle

- de **prendre note** du fait que la formation sur la convention est une priorité pour le CdP ;
- de **rappeler** aux Parties de soumettre (avant septembre) des experts disposés à contribuer bénévolement à la rédaction d'un programme de formation multidisciplinaire HELP sur la convention et **informer** le CdP que seuls deux membres ont proposé des noms pour l'instant ;
- de **charger** le Secrétariat d'envoyer un rappel aux États Parties concernant la demande d'experts en indiquant les groupes cibles de cette formation ;
- de **charger** le Secrétariat de poursuivre ce projet si aucun expert n'est fourni par les États Parties ;
- de **charger** le Secrétariat d'être en contact avec le centre de formation de Barcelone ;

- sur la base des informations reçues par les États Parties, de **charger** le Secrétariat d'organiser une réunion avec les experts et le Secrétariat HELP pour discuter de la structure du programme, des destinataires cibles (juridique, santé, forces de l'ordre) et du calendrier de rédaction ;
- d'**inviter** le NETTA à participer au processus de rédaction du programme.

d) Activités complémentaires

- de **prendre note** des informations fournies par le Secrétariat (CdP et NETTA), notamment en ce qui concerne les demandes multiples et régulières reçues par différents médias sur les questions liées au trafic d'organes en Europe et au-delà. Afin de consolider la position institutionnelle, un groupe de travail interne (comprenant des membres du Secrétariat TOH, NETTA, CD-P-TO, CD-BIO, THB, Communication) a été mis en place pour rédiger un document FAQ clair et concis afin de répondre aux questions potentielles des journalistes ;
- de **prendre note** du fait qu'un document FAQ a été rédigé et approuvé par tous les membres du groupe de travail interne. La FAQ sera publiée officiellement sur le site web du CdP, sur les réseaux sociaux, etc ;
- d'**inviter** les États Parties à proposer d'autres activités liées à la convention et à contacter le Secrétariat en conséquence.

8.4 1stRapport de suivi thématique : *"Mécanismes de prévention et de sensibilisation pour lutter contre le trafic d'organes humains"*

a) Etat des lieux

- de **prendre note** du dernier état des lieux (à la date du 30 mai 2025) des réponses reçues au 1^{er} rapport suivi thématique ;
- de **se réjouir** que 11 États Parties aient répondu au 1^{er} questionnaire de suivi et de rappeler que 4 États parties (Croatie, Malte, République de Moldova et Espagne) n'ont toujours pas répondu à ce questionnaire ;
- de **charger** le Secrétariat de contacter ces 4 pays restants en leur demandant de répondre avant la fin du mois de juin, faute de quoi leur réponse ne sera pas analysée lors de ce cycle de suivi mais lors du prochain (lorsque de nouveaux pays rejoindront le CdP) ;
- de **prendre note** du calendrier de suivi disponible sur le site web, qui sera régulièrement mis à jour pour aider les États Parties à mieux comprendre et suivre la procédure de suivi ;
- de **charger** le Secrétariat de publier les réponses nationales à ce questionnaire sur le site Internet, ainsi que les réponses au CPQ ;

b) Projet de rapport

- de **prendre note** qu'une fois que le plus grand nombre de pays restants aura répondu au questionnaire du premier cycle de suivi, l'analyse de toutes les réponses des pays pourra commencer ;

c) Discussion sur la situation des Parties qui ne répondent pas

- de **procéder** à l'analyse des réponses lorsque le plus grand nombre de réponses restantes aura été reçu (d'ici juin 2025) ; après cette période sans réponse, l'analyse commencera ;

- d'**adopter** la proposition de création de deux groupes de suivi : le groupe A, composé des 11 États parties qui ont déjà soumis leurs réponses au Secrétariat, et le groupe B, qui comprendra les pays restants qui n'ont pas soumis leurs réponses au Secrétariat ou les nouveaux États Parties ;
- de **décider** que les États Parties restants qui n'ont pas répondu au questionnaire de suivi avant la fin du mois de juin seront exclus de cet exercice de suivi et que leurs réponses seront analysées ultérieurement, lorsque de nouveaux pays rejoindront le CdP ;
- de **charger** le Secrétariat de contacter expressément Malte et la République de Moldova pour expliquer clairement la situation.

8.5 Visites sur place dans les États Parties et Signataires

- de **prendre note** du fait que la question des visites sur place a été abordée lors de la réunion du Bureau et des informations fournies par le Secrétariat concernant l'objectif et le cadre de ces visites ;
- de **convenir** d'organiser des visites sur place dans le cadre de la procédure de suivi ;
- de **prendre note** du fait que la question sera examinée lors de la prochaine réunion plénière et d'**inviter** les États Parties, dans l'intervalle, à réfléchir à la question de savoir s'ils souhaitent demander une visite sur place et, le cas échéant, à contacter le Secrétariat en conséquence.

8.6 2nd cycle de suivi thématique

- de **prendre note** des sujets proposés pour le 2nd cycle de suivi thématique, avec les contributions de la Norvège, de la République tchèque, de la Belgique et de la France ;
- de **prendre note** du fait que, parmi tous les sujets proposés, un seul sera sélectionné ; il peut inclure d'autres sous-thèmes connexes ;
- d'**inviter** tous les États Parties à soumettre d'autres propositions détaillées pour discussion lors de la prochaine réunion plénière (octobre 2025) et adoption lors de la réunion plénière du printemps 2026 ; de **charger** le Secrétariat d'envoyer un modèle concret pour la soumission des propositions ;
- de **prendre note** du fait que des « enquêtes éclair » peuvent également être envisagées par le CdP afin d'obtenir les informations nécessaires ou des contributions supplémentaires ;
- de **remercier** le DICG d'avoir proposé un thème supplémentaire : la « possibilité de poursuite » et d'avoir contribué à la discussion ; de **charger** le Secrétariat de fournir le modèle au DICG ;
- de **prendre note** du fait que la Belgique a souligné l'alignement avec le CD-BIO pour certains thèmes et a demandé au Secrétariat de prendre contact avec eux ;
- d'**encourager** les États Parties qui n'ont pas encore fourni de thème pour un cycle de suivi à envisager d'éventuelles suggestions ;

8.7 Plateforme nationale

- de **prendre note** que cette question sera abordée lors de la prochaine réunion plénière et **charger** le Secrétariat de l'ajouter au projet d'ordre du jour ;

9. Statut d'observateur auprès du Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle

- de **prendre note** du fait que le règlement intérieur du CdP (ci-après dénommé « le règlement intérieur ») autorise la présence d'observateurs au sein du CdP. En particulier, conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 24 de la convention, les représentants des organes officiels compétents des Parties et les représentants de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), peuvent être admis en tant qu'observateurs au sein du Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- de **prendre note** du travail effectué par l'Association Médicale Mondiale (ci-après, l'AMM) et le Groupe de gardiens de la Déclaration d'Istanbul (DICG) en conséquence ;
- de **demander** aux deux observateurs éventuels de quitter la salle, de procéder au vote et d'**accorder** le statut d'observateur à l'AMM et au DICG ;
- de **prendre note** qu'une autre entité a demandé à bénéficier du statut d'observateur auprès du CdP et qu'un créneau lui sera attribué lors de la prochaine réunion plénière ;

10. 10ème anniversaire de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle

- de **convenir** qu'une conférence d'une demi-journée à l'occasion du 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle pourrait être organisée et **charger** le Secrétariat d'inviter le Secrétaire général du CdE à l'ouverture de cet événement ainsi que le Président de l'APCE (Assemblée parlementaire du CdE) et le Président du GR-J (Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique) si cet événement a finalement lieu ;
- de **convenir** que, compte tenu du fait que la prochaine réunion plénière aura lieu les 16 et 17 octobre 2025, la célébration de cet événement pourrait avoir lieu au cours de cette période ;
- de **noter** qu'un avant-projet d'ordre du jour et une brève note conceptuelle préliminaire ont été préparés et de **demander** aux Parties de soumettre leurs commentaires et suggestions sur ces documents par écrit au Secrétariat avant la fin du mois de juin ;
- d'**informer** que d'autres entités du CdE seront également invitées ;
- d'**inviter** les Parties à enregistrer une vidéo de 3 minutes du ministre concerné (par exemple, Justice, Santé et/ou Intérieur) célébrant le 10^e anniversaire de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle, de préférence en anglais ou en français ; si cela n'est pas possible dans les langues officielles du CdP, les vidéos peuvent être soumises dans les langues nationales avec des scripts d'accompagnement pour le sous-titrage par le Secrétariat ; le Secrétariat compilera des extraits sélectionnés des soumissions reçues pour produire une vidéo finale pour la publication dans les médias sociaux ;
- de **charger** le Secrétariat de rappeler aux **États parties de soumettre cette vidéo** avant le 1^{er} septembre.

11. Élections

- d'**exprimer** les plus vifs remerciements à M. Radovan Nikolić (Monténégro), président en exercice du CdP, pour son extraordinaire contribution aux travaux du CdP depuis 2023 et son engagement résolu en faveur de la lutte contre le trafic d'organes humains ;
- de **remercier** Mme Escarlata Gutiérrez Mayo (Espagne), membre actuel du Bureau du CdP, pour sa contribution aux travaux du CdP depuis 2024 ;
- étant donné que le Président quitte le CdP pour des raisons professionnelles et ne se représentera pas, de **procéder** à l'élection du président, du vice-président et des trois membres du Bureau du Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle à l'issue de leur mandat ;

- Mme Pavla BUREŠOVÁ (République tchèque) a été élue Présidente pour deux ans renouvelables une fois ;
- M. Manuel AIRES MAGRIÇO (Portugal) a été réélu vice-président du CdP pour deux ans pour un second mandat ;
- Mme Salome RYF (Suisse) a été réélue membre du Bureau pour deux ans pour un second mandat ;
- Mme Claire HUBERTS (Belgique) et Mme Danica ASVEC (Slovénie) ont été élues membres du Bureau pour deux ans.

12. Points d'information

12.1 Événements

- de **prendre note** des informations fournies par les différents États Parties et les observateurs sur les événements à venir où la présence du CdP est souhaitée pour sensibiliser à la Convention, tels que : la réunion ELPAT en octobre à Séville, en Espagne, un événement sur la bioéthique à Ljubljana, en Slovénie (du 24 au 26 novembre 2025), et l'événement qui sera organisé par l'ONUDC à Vienne le 11 juillet 2025, à l'attention des pays francophones ;
- de **rappeler** aux membres du CdP d'envoyer des informations sur les différents événements à venir au Secrétariat afin qu'il puisse les diffuser de manière adéquate aux autres membres du CdP.

12.2 Informations sur le site Internet

- de **prendre note** des dernières mises à jour du site Internet, en notant que d'autres mises à jour sont à venir ;
- de **rappeler** aux Parties de soumettre leur législation nationale pertinente relative au trafic d'organes et la convention traduite dans leur langue nationale afin de compléter le site Internet.

13. Financement du Comité des Parties

13.1 Obligations financières

- de **prendre note** de l'article 23.5 de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle et de la Règle 23 du règlement intérieur ;
- de **prendre note** du fait que le Costa Rica a régularisé sa situation financière à l'égard du CdP ;
- de **prendre note** de la proposition d'amendement de l'article 23 du règlement intérieur, suite aux discussions de la dernière réunion du Bureau ;
- d'**inviter** les États Parties à réfléchir à cet amendement avant la prochaine réunion plénière et de **charger** le Secrétariat d'ajouter le vote de cet amendement à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière ;

13.2 Appel à des contributions volontaires

- de **prendre note** du fait que le CdE accueille favorablement les contributions volontaires destinées à soutenir la mise en œuvre des activités du CdP, provenant des États membres et observateurs du CdE, de l'UE, d'organisations internationales, d'observateurs, de fondations et d'autres entités partageant les valeurs de l'Organisation ;

- d'**encourager** les États Parties à promouvoir activement la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle et les activités du CdP auprès des donateurs potentiellement intéressés, tels que les organisations internationales, les fondations, les agences de coopération ou les acteurs régionaux ;
- d'**inviter** les Parties à se concerter avec leurs représentations permanentes respectives pour promouvoir les travaux de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle dans les cercles diplomatiques et institutionnels concernés et pour améliorer sa visibilité, y compris par l'identification de possibilités de financement pour des projets connexes.
- de **rappeler à** toutes les personnes intéressées par une contribution volontaire de prendre contact avec le Secrétariat ;

14. Autres questions

- d'**encourager** les États Parties à informer le Secrétariat de toute question, suggestion de nouvelle initiative ou de tout sujet qu'ils souhaiteraient soulever au cours de la réunion plénière en vue d'une éventuelle inclusion et d'un débat au sein du Bureau ;
- de **prendre note** de la demande de la représentante slovène d'ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière sur la manière de sensibiliser davantage le public au trafic d'organes sans freiner les dons.

15. Dates de la prochaine réunion

- d'**informer** que la réunion plénière aura lieu les 16 et 17 octobre 2025, avec une arrivée prévue le 14 octobre car les Parties sont invitées à participer à une conférence consacrée à la protection de la santé qui sera organisée le 15 octobre 2025 ;
- de **convenir** que la première journée de la prochaine réunion plénière (16 octobre 2025) pourrait inclure une demi-journée dédiée au 10ème anniversaire de la Convention.

*

* *

➤ Annexe I - Liste des participants	Voir ci-dessous
➤ Annexe II - Ordre du jour de la réunion	 T-THO (2025) OJ1.pdf
➤ Annexe III- Tour de table - Présentation des Parties	Voir ci-dessous

ANNEXE I

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 4 juin 2025

THO (2025) LP

Committee of the Parties to the Council of Europe Convention against Trafficking in Human Organs /

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

.....

**List of participants /
Liste des participants**

6th meeting of the Committee of Parties to the TOH Convention /
6^{ème} réunion du Comité des Parties à la Convention TOH

Room G04, Strasbourg, France, 2 - 3 juin 2025 /
Salle G04, Strasbourg, France, 2 - 3 juin 2025

1. MEMBERS / MEMBRES (STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES A LA CONVENTION)**ALBANIA / ALBANIE**

Ms Mimoza QYRA, Head of anti-trafficking sector, Ministry of Interior (Apologised, Excusé)

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Claire HUBERTS, Conseillère au sein du Service public fédéral Justice, Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, Service des principes de droit pénal et de procédure pénale

Ms Régine WILMOTTE, Legal Officer in the Federal Public Service Public Health, Directorate-General for Health Care, Legal Service (Apologised, Excusé)

COSTA RICA / COSTA RICA

Dr. Roselyn SERRANO Vargas, Technical Executive Secretary of Donation and Transplantation

CROATIA / CROATIE

Ms Marina PREMUŽIĆ, National Transplantation Coordinator, Ministry of Health

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Pavla BUREŠOVÁ, Senior Ministerial Counsellor, Ministry of Justice of the Czech Republic

FRANCE

Mr. Pierre LECHARTE, Magistrate, Directorate of Criminal Affairs and Pardons, French Ministry of Justice

LATVIA / LETTONIE

Mr Andris GINDRA, Lawyer, Department of Criminal Justice, Ministry of Justice (Apologised, Excusé)

Ms Kristīna DOMBROVSKA Lawyer of the Criminal Law department of the Ministry of Justice of Latvia,

MALTA / MALTE

Dr. Lynn CHIRCOP FAURE, Senior Manager (Human Rights Directorate), Ministry for Home Affairs, Security, Reforms and Equality (online)

Prof Neville CALLEJA, Director Health Information and Research, Department for Policy in Health, Ministry for Health and Active Aging (online)

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE

Dr Grigore ROMANCIUC, Director of the Transplant Agency of the Republic of Moldova (Apologised, Excusé)

MONTENEGRO / MONTENEGRO**Chair/Président**

Mr Radovan NIKOLIĆ, Head of the Directorate for Health Care, Pharmacology and Regulated Professions, Ministry of Health

Ms Mirjana VLAHOVIĆ ANDRIJAŠEVIĆ, State Secretary in the Ministry of Health of Montenegro (online)

NORWAY / NORVEGE

Ms Sigrid BEITLAND, Senior Medical Advisor for the Specialised Health Care Services at the Norwegian Directorate of Health

PORTUGAL / PORTUGAL**Vice - Chair / Vice- Président**

Mr Manuel AIRES MAGRIÇO, Public Prosecutor, Administrative Court of Lisbon

Dr. Ana PIRES DA SILVA, Portuguese Institute of Blood and Transplantation, I.P. of Portugal (online)

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Danica AVSEC, Deputy director of the Institute of Organ and Tissue Transplantation Slovenia-transplant

SPAIN / ESPAGNE

Ms Escarlata GUTIÉRREZ MAYO, Prosecutor. Advisor to the General Directorate for Public Justice Service, Ministry of the Presidency, Justice, and Relations with the Courts

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Salome RYF, Deputy head of Unit / Federal Department of Home Affairs FDHA / Federal Office of Public Health FOPH / Biomedicine Division / Transplantation Unit

2. OBSERVERS TO THE SANTIAGO DE COMPOSTELA CONVENTION/ OBSERVATEURS DE LA CONVENTION DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

Declaration of Istanbul Custodian Group

Prof. Thomas Mueller, Co-Chair of the Declaration of Istanbul Custodian Group (DICG)

Eurotransplant

Dr André Matera, General Director (Apologised, Excusé)

World Medical Association

Dr Otmar Kloiber, Secretary General of the World Medical Association

3. EXPERTS / CONSULTANTS

Independent experts / Experts indépendants

Ms Frederike AMBAGTSHEER, Vice-Chair of ELPAT (Apologised, Excusé)

Mr Hugo BONAR, Consultant

Prof. Andrea PERIN, Assistant professor in Criminal Law, Department of Law, University of Brescia (Apologised, Excusé)

Dr. iur. Asier URRUELA MORA, Professor of Criminal Law, University of Zaragoza

4. HEARING / AUDITION

Speakers / Intervenants

Mr Andrew OWEN, Detective Sergeant, Metropolitan Police Service (online)

Dr Axel RAHMEL, M. D., German Organ Transplantation Foundation (online)

Prof. Adnan SHARIF, Consultant Nephrologist and Transplant Physician, Honorary Professor, United Kingdom (online)

5. COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DGI - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DGI - DROITS HUMAINS ET ÉTAT DE DROIT

Directorate of Social Rights, Health and Environment / Direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement

Mr Denis HUBER, Head of Department of Health, Executive Secretary of the Council of Europe International Cooperation Group on Drug and addictions (Pompidou Group)

Ms Laurence LWOFF, Head of Human Rights and Biomedicine Division / *Cheffe de Division Droits de l'Homme et Biomédecine* (Apologised, Excusé)

Dr. iur. Óscar ALARCÓN-JIMÉNEZ, **Executive Secretary to the Committee of the Parties to the Trafficking in Human Organs Convention / Secrétaire Exécutif du Comité des Parties de la Convention contre le trafic d'organes humains**

Mr Henrique SOARES, Project Officer / *Chargé de Projet*

Ms Rachel VAN DER BEEK, Project Officer / *Chargée de Projet*

Ms Emma JEANNOEL, Trainee / *Stagiaire*

**EUROPEAN DIRECTORATE FOR THE QUALITY OF MEDICINES AND HEALTHCARE (EDQM) /
DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT ET SOINS DE SANTE (DEQM)**

Dr. Anna PSZENNY, Chair of the Network of National Focal Points on Travel for Transplantation (NETTA)

Mr Jaime MARCO, Scientific Programme Manager, Transplantation & Blood Transfusion Steering Committees

Interpreters :

Ms Sara WEBSTER
Ms Marie DELUMEAU
Ms Celia MONCOQ

ANNEXE III**TOUR DE TABLE - PRÉSENTATION DES PARTIES****1. RÉPONSES REÇUES DES PARTIES (suite à la 6ème réunion plénière du CdP)**

	PAYS	TOUR DE TABLE PRÉSENTATION PAR ÉCRIT
1	ALBANIE	
2	BELGIQUE	5 juin 2025
3	COSTA RICA	
4	CROATIE	
5	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	18 juin 2025
6	FRANCE	18 juin 2025
7	LETTONIE	
8	MALTE	
9	MONTENEGRO	
10	NORVÈGE	12 juin 2025
11	PORTUGAL	
12	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	
13	SLOVÉNIE	19 juin 2025
14	ESPAGNE	
15	SUISSE	16 juin 2025

ALBANIA/ ALBANIE	Non présent
-------------------------	--------------------

BELGIUM / BELGIQUE	Contribution reçue le 05/06/2025
1. Pas de cas détecté en Belgique. Il n'y a pas de cas détecté en Belgique, ou d'enquête ouverte à l'encontre de ressortissant belge ou de résident. Les chiffres transmis par les auditorats du travail et publiés dans le récent rapport de Myria (le Centre fédéral Migration) au regard de la traite à des fins de prélèvement d'organes sont erronés (il s'agit d'erreurs d'encodage). 2. Initiatives menées ou lancées en Belgique depuis le mois de décembre 2024 : a) Guidelines pour les prestataires de soins, site internet du SPF Justice, plan d'action Les guidelines à destination des personnes impliquées dans le processus de prélèvement de transplantation d'organes ont été finalisées le 19 mai. Les autorités qui ont été impliquées dans leur rédaction sont les suivantes : SPF Justice, SPF Santé (service juridique et coordinateurs de transplantation), Office des étrangers (OE), Police (DJSOC), Parquet fédéral, magistrats spécialisés du réseau d'expertise Traite des êtres humains et Trafic de migrants, Office des étrangers, SPF Affaires étrangères, Belgian Society of Transplantation (BTS), Conseil national de la transplantation et Ordre des médecins. Les guidelines comprennent notamment une liste d'indicateurs, la liste des instances à contacter en cas de doute ou de question. Elles comportent des renvois à de la documentation utile. Elles ont été communiquées le 23 mai par le SPF Santé publique à la BTS (Belgian Transplantation Society), pour une diffusion à l'ensemble de ses membres (médecins et coordinateurs de transplantation) ainsi qu'aux centres de transplantations. Les guidelines ont déjà été placées sur le site web de la BTS, sur la page de garde (rubrique Fast links). Par ailleurs, le SPF Justice a récemment mis en ligne des informations générales sur son site web Trafic d'organes Service public fédéral Justice. On la trouve dès qu'on effectue une recherche avec les mots " trafic d'organes Belgique " ou " orgaanhandel België ". L'attention y est attirée sur la gravité des infractions de traite et de trafic d'organes, sur les peines fortes prévues par le Code pénal, et sur le fait que les juridictions belges sont compétentes pour juger des infractions commises à l'étranger, à certaines conditions. Le site fournit de la documentation utile, et il renvoie notamment à la brochure de la Déclaration d'Istanbul destinée aux patients. Enfin, le SPF Justice s'est attelé à la préparation d'un nouveau Plan d'action de lutte contre la traite. Il comportera une rubrique sur le trafic d'organes. b) Au niveau de la coordination Le 16 janvier 2025, sur proposition du SPF Justice, le Bureau de la Cellule interdépartementale de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants a créé un nouveau groupe de travail chargé :	

(1) de coordonner les actions en matière de traite à des fins de prélèvement d'organes ou de matériel corporel et de trafic d'organes (à des fins de prélèvement comme de recherche), et (2) d'assurer l'échange d'informations entre les autorités compétentes et les acteurs de terrain.

En pratique, le but de la coordination est de s'informer mutuellement et périodiquement sur les données/évolutions récentes des deux problématiques, les bonnes pratiques étrangères, les difficultés de mise en œuvre, les besoins ou corrections éventuelles à apporter au niveau législatif, etc.

Les réunions sont organisées en format hybride pour faciliter la participation.

Concrètement, le 20 février 2025, le SPF Justice a invité les autorités et associations impliquées à une première réunion de coordination.

Les institutions et associations suivantes qui y ont participé, étaient :

- SPF Justice (Service de la politique criminelle et Service des Principes de droit pénal),
- SPF Santé (Service juridique),
- Agence fédérale des médicaments et des produits de santé,
- Magistrature (réseau d'expertise TEH et trafic, Parquet fédéral),
- Police,
- Office des étrangers,
- SPF Affaires étrangères,
- Myria (le Centre fédéral Migration qui lutte contre la traite et le trafic des êtres humains),
- les trois centres d'accueil et d'accompagnement des victimes de traite,
- Conseil national de la transplantation,
- la Belgian Transplantation Society (BTS).

Le Professeur Kristof Van Assche (Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Anvers), qui avait participé à la rédaction de la loi de 2019 et qui est membre du Custodian Group de la Déclaration d'Istanbul, fait aussi partie du groupe.

Les objectifs de la 1^{ère} réunion étaient de :

- faire connaissance ;
- faire le point sur la problématique et sur les activités menées aux niveaux national, international et européen ;
- identifier les besoins ou initiatives utiles en Belgique (pour alimenter en particulier le prochain plan d'action de lutte contre la traite, en cours d'élaboration au SPF Justice) ;

Lors de la 2^{ème} réunion de coordination, le 15 mai 2025, un exposé d'une heure sur des affaires médiatisées de trafic d'organes a été donné par un agent du SPF Justice. Malheureusement, en raison du mouvement de grève des magistrats, les magistrats spécialisés n'y ont pas assisté. Les documents dont le power point seront cependant transmis prochainement à tous les membres.

La troisième réunion de coordination est prévue le 29 septembre. En 2026, deux ou trois réunions de coordinations seront programmées.

c) Initiative du SPF Affaires étrangères

Une présentation intitulée " Traite et trafic d'êtres humains : le cas du trafic d'organes " a été donnée à Lima (Pérou) en mars 2025, en présence du Directeur-général des Affaires consulaires,

du Risk Security Officer (RSO) AMSUD et des consuls de Belgique des capitales et villes suivantes : Lima, Santiago, Buenos Aires, Brasilia, Sao Paulo, Rio de Janeiro, Bogota et Panama. Il s'agissait de donner aux consuls une formation sur les notions de traite d'êtres humains à des fins de prélèvement. Il s'agit d'une problématique d'actualité pour le Brésil. Les indices pouvant amener à suspecter une pratique de traite d'êtres humains ont été présentés dans ce cadre. Les participants se sont montrés intéressés.

Des initiatives similaires devraient suivre dans d'autres régions d'Amérique latine.

d) Au niveau des assurances

Des mails avec des informations générales sur la problématique du trafic d'organes et sur l'impact possible des compagnies d'assurances, ont été adressés par le SPF Justice à ASSURALIA (l'Union professionnelle des entreprises d'assurances) en décembre 2024 et février 2025. ASSURALIA a répondu avoir transmis les informations à leurs membres et les avoir également sensibilisés à ce sujet. Elle leur a recommandé de prévoir une exclusion spécifique dans les contrats d'assurance.

e) Questionnaire pour les praticiens (en préparation)

Un questionnaire anonyme et volontaire, destiné aux praticiens, est actuellement en préparation, avec le concours de la BTS (Belgian transplantation Society). Il est prévu d'y placer une question sur la prise de connaissance des guidelines et des indicateurs.

COSTA RICA /COSTA RICA	Contribution reçue le :

CROATIA / CROATIE	Contribution reçue le :

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Contribution reçue le 18/06/2025
The Czech Republic is taking significant steps forward in combating organ trafficking and strengthening its legal framework. A major milestone has been reached with the amendment to the Criminal Code, which has successfully passed all three readings in the Chamber of Deputies and is now on its way to the Senate for final approval. Among the most impactful changes is the introduction of the possibility to impose fines for all criminal offences, a move aimed at modernizing the penal system and aligning it more closely with European standards. Additionally, the conditions for cumulative penalties are being revised, which will allow for more proportionate and effective sentencing. In parallel with legislative reform, the Czech Republic is exploring the creation of a National Round Table on Organ Trafficking, inspired by the successful model implemented in Spain. This initiative would foster inter-agency cooperation and strategic dialogue, enhancing national capacity to prevent and respond to trafficking in human organs. Furthermore, the 2024 Status Report on Trafficking in Human Beings in the Czech Republic, which includes information on trafficking in human organs (THO), is currently being finalized. This report will soon be available to the public, including an English version on the website of the Ministry of the Interior, ensuring transparency and accessibility for international partners and stakeholders.	

We would like to extend our sincere thanks to all those who contributed to the preparation of the Czech responses to the 1st monitoring round. In particular, we acknowledge the immense help and support of the Coordination Centre for Transplantation, which played an active and invaluable role in this process.

Together, these efforts represent a comprehensive and forward-looking approach to tackling organ trafficking and strengthening human rights protections in the Czech Republic.

FRANCE	Contribution reçue le 18/06/2025
1) Toujours pas de procédures identifiées en matière de trafic d'organes au niveau judiciaire en France. 2) Sollicité en ce sens, le membre national français à EUROJUST a indiqué que l'institution avaient été saisie de 3 demandes de coopération internationale relatives à des procédures visant notamment des faits en lien avec le trafic d'organes humains depuis 2016. 3) L'enquête 2024 relative aux malades greffés d'un rein à l'étranger réalisée par l'Agence de la biomédecine a été finalisée sur la base des questionnaires adressés au centre de dialyse et de greffes rénales. Il en ressort : - Des taux de réponse faibles : 95 réponses sur 431 centres sollicités (22%) ; - Peu de cas de greffes à l'étranger rapportés : 13 cas sur les 95 répondants, dont seulement 6 réalisées sur la période 2021-2023 ; - Un accès au dossier médical dans seulement 3 cas sur les 13. -	

LETTONIE / LETTONIE	Contribution reçue le :

MALTE / MALTE	Contribution reçue le :

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Contribution reçue le :

NORWAY/ NORVEGE	Contribution reçue le 12/06/2025
Below is an update on what has happened since the last meeting. • National work The Norwegian Directorate of Health has in March 2025 arranged a network meeting in Norway including representatives from the health authorities and the hospitals performing donation and transplantation. During the meeting, the Convention was presented. We received updated information from the national registries on the number of Norwegian patients on organ waiting lists who has received suspicious transplantations abroad. This was a handful of patients the last two years. There are still no persons in Norway that has been prosecuted or convicted for organ trafficking. • International work In our meeting in Strasbourg in December 2024 I informed about raising awareness about this convention in the Nordic countries during a meeting in Scandiatransplant in September 2024. The meeting has national representatives from Sweden, Denmark, Finland, Iceland, and Estonia. Since	

then, I have been in contact with the competent authority in Finland, and they are planning to sign the convention. I have also been in contact with the national representative from Denmark, who are considering signing the convention.

PORTUGAL	Contribution reçue le :

MOLDAVIE / MOLDAVIE	Non présent

SLOVENIA / SLOVENIE	Contribution reçue le 19/06/2025
In Slovenia, we have not received/detected any reports of illegal activities in the field of transplantation in the current period. Slovenija transplant is mainly concerned with the implementation of the Convention on Action against Trafficking with Human organs (Santiago de Compostella Convention). Our focus is on raising awareness of various illegal activities taking place around the world, including in Europe. Defining appropriate content and a comprehensive awareness-raising strategy is very important and is at the centre of our daily work. We have been working intensively for more than 25 years to motivate people to donate organs. With regard to organ trafficking and undesirable practises, we do not want to frighten people, but to warn them appropriately that there is also the possibility of illegal activities and that it is necessary to develop a programme to protect against this, in the interests of both donors and recipients. Co-operation with the members of the Committee of the Parties to the Convention is very welcome. We all know that the referral of suspected cases is essential. In order to urge doctors to report all suspected cases, we have presented the aspects of prevention of organ trafficking to the Ethics Committee of the Slovenian Medical Association and the Slovenian Medical Chamber. We are planning to amend the Code of Ethics for Doctors to include the obligation for doctors to report suspected cases in the article on transplants. To raise awareness of illegal activities, we are also organising lectures for medical students on the ethical aspects of transplant medicine. Analysing the country profile report provides us with a good basis for further implementation activities, as it allows us to add missing points or simply clarify some aspects. Besides, we are in the process of finalising the national platform. As it is interdisciplinary in nature, we are making slow progress. After hearing the NETTA report at the CD-P-TO group meeting in April 2025 and presenting the data among Slovenian transplant experts, we are very concerned about the current situation regarding sending patients for transplantation abroad from highly developed parts of Europe. In our opinion, the situation is very complex and therefore we suggest that the definition of illegal travelling abroad for transplantation in the Istanbul Custodial Group statement should be followed up and discussed in the THO group. So from this point of view, they are harmful and as such illegal. However, it is understandable that there are also journeys that are completely legal but should be supported by legal documents issued between the sending and receiving countries. We are also very keen to see more countries join the Convention on Action against Trafficking in Human Beings.	

SPAIN / ESPAGNE	Contribution reçue le :
------------------------	--------------------------------

--

SWITZERLAND /SUISSE	Contribution reçue le 16/06/2025
In recent weeks, we have also been dealing with the MedLead case in Switzerland. A specific MedLead page for Switzerland is currently under construction. We are considering whether to file a criminal complaint. We had different contacts with journalist, but so far there was no article was published in the Swiss press.	